	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

**Compte rendu
sommaire**

Ce document vaut
COMPTE RENDU SOMMAIRE : art L 2121-25 du CGCT
AFFICHAGE DELIBERATIONS : art L 2131-1 du CGCT

L'an deux mil vingt et un à vingt heures, le dix-huit mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze mars, (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Buissonnière en séance sans public conformément aux mesures sanitaires, diffusée en direct sur

https://www.youtube.com/channel/UCt4OBgXKI30wchNEVxeOcCQ?view_as=subscriber sous la présidence du Maire


Henri DE MEYRIGNAC

Etaient présents à la séance : Henri de MEYRIGNAC, Martial DEVOVE, Fatima ABERKANE-JOUDANI, , Jean Louis MASSON, , Nicolas COCHET, Catherine FOURNIER, Julien GUERIN, Annie MOLLEREAU, Fabio GIRARDIN, Isabelle CAKIR, Michel GARD, Maryse AUDAT, Aurélien BOUTET, Céline ERADES, Alain VALOT, Viviane JANET, Bernard DEFAYE, Dany AMIOT, Marc GARNIER, Alain BOULET, Christiana DE ALMEIDA, Aurélien MASSOT, Stella AKUESON, Nathalie BEAULNES-SERENI, Jean-Marc JUDITH, Philippe ESPRIT, Arnaud MICHEL, , Sabrina VALENTE, Didier GAVARD

Absents ayant donné pouvoir : Patricia ROUCHON à Viviane JANET, Véronique PLOQUIN à Catherine FOURNIER, Nicole SIRVENT à Alain VALOT, Laurent VANSLEMBROUCK à Nathalie BEAULNES-SERENI

En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Convocation	Début de séance	Secrétaire de séance	Fin de séance	Affichage
15/03/2021	20h00	Julien GUERIN	00h26	23/03/2021

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

Mr Julien GUERIN est désigné Secrétaire de séance

Ordre du jour de la séance

1. Approbation des procès-verbaux du 19 novembre et du 17 décembre 2020
2. Compte-rendu des décisions du maire

FINANCES – MARCHES PUBLICS

3. Adoption du compte de gestion Budget commune année 2020
4. Adoption du compte de gestion Budget annexe La Passerelle année 2020
5. Adoption du compte administratif Budget commune année 2020
6. Adoption du compte administratif Budget annexe La Passerelle année 2020
7. Affectation du résultat M14 Budget commune année 2020
8. Affectation du résultat M14 Budget annexe La Passerelle année 2020
9. Vote du Budget primitif Budget commune année 2021
10. Vote du Budget primitif Budget annexe La Passerelle année 2021
11. Vote des taux d'imposition - année 2021
12. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL pour la mise aux normes du g
Germain Geissler
13. Candidature à un FAC (Fonds d'Aménagement Communal) auprès du conseil Départemental
et-Marne
14. Attribution des subventions aux associations année 2021
15. Attribution d'une subvention au CCAS année 2021
16. Acceptation d'un don à la Commune

RESSOURCES HUMAINES

17. Approbation de la convention de médecine préventive auprès du SIMT pour 2021
18. Gratification des stagiaires de l'enseignement
19. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet
20. Création d'un poste de médecin territorial au sein du Centre Municipal de santé
21. Congés bonifiés

SOCIAL

22. Convention d'objectifs ASSAD'RM

CULTURE

23. Exonération de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'explo
cinéma « la Grange » à Vaux-le-Pénil

MUNICIPALITE


24. Désignation d'un membre du Conseil, au sein de la CCSPL et du comité de Jumelage suite à l
démission de Monsieur Jean-Paul BATISSE
25. Autorisation de cotisation à l'association des maires et présidents d'intercommunalité de Se
Marne (AMF 77)

INTERCOMMUNALITE

26. Désignation des membres de la CLECT
27. Modification du périmètre du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, le SD
adhésion des communes de Saint Pierre les Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-

REMERCIEMENTS

QUESTIONS

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 19 NOVEMBRE ET DU 17 DECEMBRE 2020

Les procès-verbaux du 19 novembre et du 17 décembre sont approuvés à l'unanimité.

POINT 2 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Présentation par Monsieur le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions suivantes

N° DECISION et date	OBJET
21D003 en date du 01 février 2021	Bail précaire au 586 rue des 3 Rôdes pour Mr et Mme Bonalair pour une durée d'un mois à compter du 01 février 2021
21D004 en date du 1^{er} mars 2021	Bail précaire au 586 rue des 3 Rôdes pour Mr et Mme Bonalair pour une durée d'un mois à compter du 01 mars 2021
21D005 en date du 26 février 2021	Délivrance d'une concession nouvelle, dite familiale au cimetière communal à Madame Solange VEZIER épouse BERTOGNA emplacement E 91 allée 14 pour une durée de 30 ans à compter du 25 février 2021 (concession accordée moyennant la somme de 283,00 euros).
21D006 en date du 1^{er} mars 2021	Délivrance d'une concession nouvelle, dite familiale au cimetière communal à Monsieur et Madame MICHELETTI Serge et Mireille emplacement E 92 allée 14 pour une durée de 30 ans à compter du 26 février 2021 (concession accordée moyennant la somme de 283,00 euros).

POINT 3 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL


ADOpte le compte de gestion de Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

POINT 4 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

ADOpte le compte de gestion de Monsieur Fleury, Trésorier principal de Melun Val de Seine, pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 5 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire - Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI est désignée présidente de la séance

En exercice	Présents	Votants
33	28	32

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT, **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL

ADOpte le compte administratif Budget Commune de l'exercice 2020, arrêté comme suit :


	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	2 451 643,08	412 970,39	14 942 093,33
RECETTES	2 400 430,84	310 326,96	16 728 585,68
RESULTAT	- 51 212,24	- 102 643,43	1 786 492,35

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (Mmes BEAULNES-SERENI et VALENTE, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD et MICHEL et pouvoir de M VANSLEMBROUCK)

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

POINT 6 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire - Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI est désignée présidente de la séance

En exercice	Présents	Votants
33	28	32

CONSIDERANT que le Conseil municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2020, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L2121-14 du CGCT, **CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

ADOpte le compte administratif Budget annexe La Passerelle de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	125 219,86	0,00	11 625,93
RECETTES	61 064,73	0,00	169 482,44
RESULTAT	-64 155,13	0,00	157 856,51

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 7 : AFFECTATION DU RESULTAT M14 BUDGET COMMUNE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire


CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE

D'AFFECTER le résultat du budget de la commune comme suit :

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

<i>POUR MEMOIRE</i>	
Déficit antérieur reporté 2019	
Excédent antérieur reporté 2019	792 235,35 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)	1 786 492,35 euros
EXCEDENT AU 31.12.20	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) en SI	153 855,67 euros
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement	1 632 636,68 euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (Mmes BEAULNES-SERENI et VALENTE, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD et MICHEL et pouvoir de M VANSLEMBROUCK)

POINT 8 : AFFECTATION DU RESULTAT M14 BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2020

Présentation par Monsieur le Maire


CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ; -
soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

D'AFFECTER le résultat du Budget annexe La Passerelle comme suit :

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté 2019	
Excédent antérieur reporté 2019	95 732,78 euros
RESULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)	157 856,51 euros
EXCEDENT AU 31.12.20	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit résiduel de la SI	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) en SI	64 155,13 euros
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement 002	93 701,38 euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNE, ANNEE 2021

Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT que le Budget primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif Commune 2021.

A2 + A3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 908 939.00		4 095 878.00	4 095 878.00	4 095 878.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 206 028.00		10 188 350.00	10 188 350.00	10 188 350.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	225 130.00		227 478.00	227 478.00	227 478.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	480 837.00		505 688.00	505 688.00	505 688.00
Total des dépenses de gestion courante		14 820 934.00		15 017 394.00	15 017 394.00	15 017 394.00
66	CHARGES FINANCIERES	363 511.00		323 478.00	323 478.00	323 478.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 112.00		10 300.00	10 300.00	10 300.00
022	DEPENSES IMPREVUES	133 422.94		125 551.68	125 551.68	125 551.68
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 338 979.94		15 476 723.68	15 476 723.68	15 476 723.68
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	733 940.00		1 519 369.00	1 519 369.00	1 519 369.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	367 152.00		312 100.00	312 100.00	312 100.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 101 092.00		1 831 469.00	1 831 469.00	1 831 469.00
TOTAL		16 440 071.94		17 308 192.68	17 308 192.68	17 308 192.68

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

17 308 192.68

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 290.00		107 159.00	107 159.00	107 159.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	1 314 622.00		1 445 797.00	1 445 797.00	1 445 797.00
73	IMPOTS ET TAXES	12 788 917.00		12 834 459.00	12 834 459.00	12 834 459.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 220 608.00		1 195 222.00	1 195 222.00	1 195 222.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 382.00		75 841.00	75 841.00	75 841.00
Total des recettes de gestion courante		15 522 819.00		15 658 478.00	15 658 478.00	15 658 478.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 018.00		17 078.00	17 078.00	17 078.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 647 837.00		15 675 556.00	15 675 556.00	15 675 556.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		15 647 837.00		15 675 556.00	15 675 556.00	15 675 556.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

1 632 636.68

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

17 308 192.68

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 831 469.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 687.48	29 798.40	160 410.00	160 410.00	190 208.40
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	60 335.36	5 298.86	39 697.00	39 697.00	44 995.86
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	971 193.49	113 085.67	325 304.00	325 304.00	438 369.67
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 076 641.34	264 807.46	1 807 892.00	1 807 892.00	2 072 699.46
	Total des opérations d'équipement	2 169 857.67	412 970.39	2 333 303.00	2 333 303.00	2 746 273.39
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	107 055.70		2 247.00	2 247.00	2 247.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	74 778.00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	731 574.00		642 255.00	642 255.00	642 255.00
	Total des dépenses financières	913 407.70		644 502.00	644 502.00	644 502.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 083 265.37	412 970.39	2 977 805.00	2 977 805.00	3 390 775.39
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	17 999.00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	17 999.00				
	TOTAL	3 101 264.37	412 970.39	2 977 805.00	2 977 805.00	3 390 775.39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	51 212.24
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 441 987.63
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	319 373.80	39 832.00	303 489.00	303 489.00	343 321.00
	Total des recettes d'équipement	319 373.80	39 832.00	303 489.00	303 489.00	343 321.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	636 544.00	270 494.96	372 847.00	372 847.00	643 341.96
1068	Excédents de fonct. capitalisés	916 771.76		153 855.67	153 855.67	153 855.67
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000.00		470 000.00	470 000.00	470 000.00
	Total des recettes financières	1 953 315.76	270 494.96	996 702.67	996 702.67	1 267 197.63
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 272 689.56	310 326.96	1 300 191.67	1 300 191.67	1 610 518.63
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	733 940.00		1 519 369.00	1 519 369.00	1 519 369.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	367 152.00		312 100.00	312 100.00	312 100.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	17 999.00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 119 091.00		1 831 469.00	1 831 469.00	1 831 469.00
	TOTAL	3 391 780.56	310 326.96	3 131 660.67	3 131 660.67	3 441 987.63


+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 441 987.63
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 831 469.00
---	--------------

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 12 (Mmes BEAULNES-SERENI, VALENTE, CAKIR et AMIOT, MS ESPRIT, JUDITH, GAVARD, MICHEL, pouvoir de M VANSLEMBROUCK, GUERIN, BOUTET et BOULET)

POINT 10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE, ANNEE 2021

Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT que le budget primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif annexe La Passerelle 2021

VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
66	CHARGES FINANCIERES	11 627.00		7 748.00	7 748.00	7 748.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 627.00		7 748.00	7 748.00	7 748.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
TOTAL		169 482.78		167 159.38	167 159.38	167 159.38

+


D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	167 159.38
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 750.00		73 458.00	73 458.00	73 458.00
Total des recettes de gestion courante		73 750.00		73 458.00	73 458.00	73 458.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		73 750.00		73 458.00	73 458.00	73 458.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

TOTAL	73 750.00	73 458.00	73 458.00	73 458.00
				+
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				93 701.38
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)				167 159.38
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				159 411.38

VILLE DE VAUX LE PENIL - BUDGET ANNEXE LA PASSERELLE - Exercice : 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	96 346.78		97 185.38	97 185.38	97 185.38
	Total des dépenses d'équipement	96 346.78		97 185.38	97 185.38	97 185.38
1068 16	Excédents de fonct. capitalisés EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	61 509.00		62 226.00	62 226.00	62 226.00
	Total des dépenses financières	61 509.00		62 226.00	62 226.00	62 226.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38

						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						64 155.13
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total +Résultat)						223 566.51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
1068	Excédents de fonct. capitalisés	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
	Total des recettes financières	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	61 064.73		64 155.13	64 155.13	64 155.13
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

Total des recettes d'ordre d'investissement	157 855.78		159 411.38	159 411.38	159 411.38
TOTAL	218 920.51		223 566.51	223 566.51	223 566.51
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					223 566.51
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				159 411.38	

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 11 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2021

Présentation par Fabio GIRARDIN


CONSIDERANT que conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, la commune maintient les taux d'imposition votés en 2020. **CONSIDERANT** que le service de fiscalité directe locale nous informe le 17 février 2021 que la commune récupère dès 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune maintient la pression fiscale à l'identique de 2020, le taux foncier bâti de 2021 devra être égal au taux communal de 2020 majoré du taux départemental de 2020 (18% pour la Seine et Marne)

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE

DE PROROGER pour 2021, les taux d'imposition votés pour l'année 2020 et de majorer le taux départemental de 18% pour la Seine-et-Marne sur le taux de la taxe foncière bâti :

	TAUX communal 2020	TAUX Communal de base 2021	TAUX Communal majoré du taux départemental 18% 2021
Taxe Foncière Bâti	21,48 %	21,48 %	39,48 %
Taxe Foncière Non Bâti	57,44 %	57,44 %	57,44 %

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DSIL 2021) POUR LA MISE AUX NORMES ET LA SECURISATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC, LE GYMNASSE GERMAIN GEISSLER

Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT l'aide financière allouée par la CAMVS dans le cadre du fonds de concours et la décision en date du 18 novembre 2020 de la commission permanente Régionale, et afin de réduire au maximum le reste à charge communal, **CONSIDERANT** que ce projet est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local, dans le cadre des dispositifs de mise aux normes et sécurisation des équipements publics et rénovation thermique, **CONSIDERANT** qu'après contact avec les services de la préfecture et de la CAMVS, il apparait que la subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL à un taux de 16.66% peut être réévaluée tout en respectant le règlement d'attribution du fonds de concours, il est donc proposé un nouvel échéancier financier. **VU** le plan prévisionnel de financement joint,


APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 32.25 % du montant total H.T des travaux soit la somme de 154 773.32 € pour la réhabilitation et mise aux normes du gymnase Germain Geissler, auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document en conséquence, **CONFIRME** l'inscription budgétaire 2021 pour l'opération citée, **ATTESTE** que les travaux n'ont reçu aucun engagement à ce jour.

ECHENCIER FINANCIER PREVISIONNEL

REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU GYMNASSE GERMAIN GEISSLER

Opérations	Montants proposés € H.T	Montants retenus par la CAMVS	Taux subvention Appliqué Selon dispositif CAMVS	Part communale	Fonds concours notifié CAMVS	Subvention votée REGION	Subvention prévisionnelle DSIL 2021
REFECTION DE L'ETANCHEITE	353 531.00			132 574.13	132 574.13		
CREATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE	21 383.95			8 018.98	8 018.98		
MISE AUX NORMES PMR	5 421.75			2 033.16	2 033.16		
	380 336.70	380 336.70	37.5 %	142 626.27	142 626.27		
REPLACEMENT DU SOL EN RESINE COULEE	91 145.83						
REPLACEMENT DES ACCESSOIRES SPORTIFS	8 543.33						
	99 689.16						
MONTANT € H.T GLOBAL	480 025.86			142 626.27	142 626.27	40 000.00	154 773.32
Taux de subventions				29.71%	29.71%	8.33%	32.25%

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 13 : CANDIDATURE A UN FAC (FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE

Présentation par Fabio GIRARDIN

CONSIDERANT l'opportunité pour la Commune de Vaux-le-Pénil de candidater au Fonds d'Aménagement Communal, afin de mettre en œuvre un projet de développement communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

AUTORISE Monsieur le Maire à valider la candidature de la Commune à un FAC auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 14 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE VAUX-LE-PENIL – ANNEE 2021


Présentation par Céline ERADES

En exercice	Présents	Votants	Ne prennent pas part au vote
33	29	26	7

CONSIDERANT les dossiers de demandes de subventions établies par les différentes associations de la ville,
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL


DECIDE d'attribuer aux associations les subventions décrites dans le tableau annexé pour un montant total de 198 132 € et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Commune 2021.

Ms GUERIN, DEVOVE, GARNIER, DEFAYE et GARD ainsi que Mmes AMIOT et MOLLEREAU sont impliqués dans les bureaux ou conseils d'administration de certaines associations Pénivauvoises. Pour cela, ils ne peuvent prendre part à ce vote.

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

Attribution des subventions aux associations de Vaux le Pénil – année 2021

Libellé du tiers		Année 2021
CGOSM VAUX LE PENIL (regroupement)		77 000
ASSAD'RM		20 000
ASSOCIATION DES COMMERCANTS		0
COMITE DES FETES		0
VAUX MUSIQUE SUR SCENE		120
FCPE 77 DU COLLEGE		80
FCPE LYCEE SIMONE SIGNORET		0
AGIR POUR LES ENFANTS		240
Familles laïques de VLP		2 500
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)		300
ASS.DES DONNEURS DE SANG		715
ASS. PROTECTION NATURE ENVIRONN		200
DEFENSE ET SAUVEGARDE DES CYGNES		150
FCPE PRIMAIRE	CDPE77 1P46 Vaux le pénil Primaire	80
VAUX CHATS		100
COMITE DE JUMELAGE		3 000
ESPAGNE AMIE		0
COOP.SCOL. MATERNELLE G.DUMONT		1 776
COOP.SCOL. MATERNELLE ROUCHON		1 749
COOP.SCOL. MATERNELLE R. ROLLAND		1 781
ASSOCIATION LES 3 RODES-DUMONT		4 967
BEUVE ET GANTIER SPORT SCOL USEP		4 290
ASSOCIATION SPORTIVE R.ROLLAND		4 535
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE POLYV,		250
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE		275
ASS. SPORTIVE DU COLLEGE		520
ASS.SPORT.LYCEE POLYVALENT		155
FOYER DES JEUNES D'EDUC. POPULAIRE	CLUB LOISIRS ET CREATIONS	3 600
CLUB RENCONTRES		500
LA CARTE BRIARDE		100
ASSOC.CERF VOLANT CLUB DE VAUX		150

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			


CHORALE CHANTERELLE		0
PIANO EN CHŒUR		0
VLP DANSES		600
ASS.FERME DES JEUX		0
VAUX LE PENIL JUDO		9 000
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE VAUX LE PENIL		1 080
ASSOCIATION VAUX YOGA		0
U.S.V TENNIS DE TABLE		2 115
USV SECTION BASKET VAUX LE PENIL		3 375
ACADEMIE VAUX LE PENIL KARATE		1 620
USV CYCLOTOURISME		0
USV SECTION PETANQUE		500
VOLLEY BALL LA ROCHETTE		2 000
USV SECTION GYM VOLONTAIRE		500
VAUX LE PENIL ATHLETISME		6 000
LA ROCHETTE-VAUX FOOTBALL CLUB		11 700
ASSOCIATION A VAUX MOTOS		360
C.I.D.F.F		2 000
SECOURS POPULAIRE Français		3 000
SECOURS CATHOLIQUE		3 000
SPA		500
LES RESTOS du CŒUR		4 000
CLUB LE BON TEMPS		0
CLUB RENCONTRES (Voyage municipal)		0
COMITE DE PARRAINAGE DES ANCIENS		12 000
CGRM RIVAGE		5 049
DAL		600
Montant total		198 132 €

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

POINT 15 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUX-LE-PENIL – ANNEE 2021

Présentation par Catherine FOURNIER

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale de Vaux-le-Pénil a formulé une demande de subvention d'un montant de 2 500.00 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention d'un montant de 2 500.00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Vaux-Le-Pénil et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Commune 2021 au compte 657362.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 16 : ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DE LA COMMUNE

Présentation par Monsieur le Maire

VU le don manuel de 5 000 euros de Monsieur BORREL à la Commune avec la condition que la somme soit affectée à la politique scolaire,

CONSIDERANT que l'exécution de cette condition rentre dans les attributions de la Commune

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

ACCEPTE le don manuel de 5 000 euros de Monsieur BORREL Philippe au profit de la Commune de Vaux-le-Pénil, leg qui sera prioritairement affecté à l'entretien des écoles.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

POINT 17 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU SIMT

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions, **CONSIDERANT** que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle, et que ce service peut être établi auprès d'une association indépendante à but non lucratif (loi 1901) sous couvert d'un agrément délivré par la DIRECCTE, **CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de renouveler son adhésion au SIMT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive géré par le SIMT à compter du 1^{er} janvier 2021 **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention à intervenir avec le SIMT et **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 18 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Présentation par Monsieur le Maire

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

DECIDE D'INSTITUER le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement accueillis dans la collectivité lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. Le montant de la gratification est fixé à de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions à venir.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 19 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Présentation par Monsieur le Maire

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, **VU** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL


DECIDE de créer à compter du 01/05/2021 un emploi non-permanent au grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, L'agent devra justifier :

- baccalauréat minimum - Maîtrise des règles de la commande publique - Maîtrise des outils de bureautique - Expérience souhaitée

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent contractuel sera recruté pour une durée initiale de 1 an.

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans si le projet n'est pas arrivé à son terme (la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans). Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat. **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 20 : CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN GENERALISTE A TEMPS NON-COMPLET AU SEIN DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE MARIE CURIE

Présentation par Fatima ABERKANE-JOUDANI

VU la délibération 2020.098 en date du 29 septembre 2020 portant création d'un poste de médecin territorial hors classe à temps non-complet (60%) ; **CONSIDERANT** la nécessité d'augmenter l'offre de soin pour répondre aux besoins de la population.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

DECIDE de créer 1 poste à temps non-complet de médecin territorial hors classe d'une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine (catégorie A de la filière médico-sociale) pour permettre le recrutement d'un quatrième médecin généraliste.

A défaut de pouvoir statutairement cet emploi, le recrutement pourra s'effectuer sur la base de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise les collectivités territoriales à recruter des agents non titulaires pour des emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient. Dans cette hypothèse, le recrutement sera ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin. Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de trois ans renouvelable par décision expresse. **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits sur la prévisions budgétaires 2021. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :


POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 21 : PRISE EN CHARGE DES CONGES BONIFIES

Présentation par Monsieur le Maire

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

VU le décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 réformant les congés bonifiés dans la fonction publique publié au JO du 4 juillet 2020. Cet avantage spécifique s'accompagne :

- D'une prise en charge totale des frais de voyage (transport aérien aller-retour), pour l'agent et, sous certaines conditions pour sa famille (conjoint et enfants à charge),
- Sous certaines conditions également des frais engagés au titre des bagages transportés,
- Et enfin du règlement à l'agent d'un supplément de rémunération appelé "indemnité de cherté de vie", versé au retour de l'agent.

CONSIDERANT que trois agents peuvent bénéficier de cette mesure en 2021 :

<u>Qualité</u>	<u>Destination</u>	<u>Réf des Agences</u>	<u>Montant</u>
Educateur de Jeunes Enfants Deux adultes et un enfant	Saint-Claude/ Guadeloupe	Agence Nouvelles Frontières, Levallois Perret (92)	* 3 155 €
Agent de Maîtrise Principal Deux adultes	Fort de France/La Martinique	Agence Vernin Melun (77)	*1 774 €
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – Deux adultes	Saint-Denis/La Réunion	Agence Vernin Melun (77)	*2 604.11 €

**Les tarifs indiqués s'entendent sous réserve d'augmentation de la part des compagnies aériennes, notamment sur les fluctuations des carburants.*

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL


ACCEPTE d'octroyer un congé bonifié pour les agents demandeurs remplissant les conditions. **PREND EN CHARGE** les frais de voyage des agents et leur famille sous certaines conditions (conjoint et enfants à charge). **OCTROIE** aux agents concernés, au titre de l'indemnité de cherté de vie, un supplément de rémunération de 40 % de son traitement brut indiciaire (Martinique et Guadeloupe) et 35 % de son traitement brut indiciaire (La Réunion). **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la collectivité.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

 VAUX-LE-PENIL	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	<i>Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021</i>			

POINT 22 : CONVENTION D'OBJECTIFS ASSAD'RM – ANNEE 2021

Présentation par Maryse AUDAT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre notre partenariat avec l'association ASSAD'RM en 2021 pour maintenir les interventions à domicile d'aide à la personne auprès de nos administrés âgés et/ou handicapés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'ASSAD'RM pour l'année 2021.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 23 : EXONERATION DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CINEMA « LA GRANGE » A VAUX-LE-PENIL

Présentation par Julien GUERIN

CONSIDERANT que depuis octobre 2018 et pour une période de trois ans, la commune a confié la gestion de son cinéma à la société CINEODE au travers d'une convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour l'exploitation du cinéma « La Grange » moyennant une redevance annuelle de 5 000 €. **CONSIDERANT** que la crise sanitaire liée au virus COVID 19 a entraîné la mise en place par le gouvernement de mesures d'urgences sanitaires et notamment l'interdiction de la poursuite d'activité des cinémas. **CONSIDERANT** que ces mesures et leurs conséquences ont eu un impact direct sur ces établissements et qu'il est nécessaire de préserver la continuité de cette activité. **CONSIDERANT** que la Ville de Vaux-le-Pénil souhaite prendre des mesures exceptionnelles d'accompagnement pour l'exploitant du cinéma, en le dispensant de versement de redevance pour le premier trimestre 2021. **CONSIDERANT** que la redevance pour un trimestre représente une enveloppe de 1 250.00 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

APPROUVE l'exonération de paiement de redevance pour une période de trois mois sur le premier trimestre 2021 d'un montant de 1 250.00 € pour l'exploitant du cinéma « la Grange », la société CINEODE Place Yves Brinon – BP 57 – 02300 CHAUNY


Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 24 : DESIGNATION DES MEMBRES REMPLAÇANT MONSIEUR BATISSE AU SEIN DE LA CCSPL ET DU COMITE DE JUMELAGE

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT la démission de Monsieur BATISSE en date du 5 novembre 2020 de son poste de conseiller municipal, **CONSIDERANT** que Monsieur BATISSE avait été désigné au sein du comité de Jumelage et de la CCSPL, il convient de le remplacer sur les deux instances précitées,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

DESIGNE Jean Marc JUDITH au sein de la CCSPL en remplacement de Monsieur Jean-Paul BATISSE.

DESIGNE Laurent VANSLEMBROUCK au sein du comité de Jumelage en remplacement de Monsieur Jean-Paul BATISSE

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT 25 : AUTORISATION DE COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE SEINE-ET-MARNE (AMF 77)

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDERANT la mise à disposition de nombreux outils et de services pour les élus afin de les conseiller, les informer et les accompagner dans l'exercice de leur mandat, **CONSIDERANT** l'appel à cotisation 2021 transmis par l'AMF 77,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

AUTORISE l'adhésion de la Commune à l'AMF pour 2021 pour un montant de 2 785.25 €. **INSCRIT** les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 011 article 6281. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

POINT 26 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Présentation par Monsieur le Maire

CONSIDÉRANT la demande de la CAMVS de désigner 2 représentants (1 membre titulaire et 1 membre suppléant) pour siéger au sein de la CLECT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL

	Date	Délibération	Date de convocation	Date d'affichage
	18/03/2021	N°2021.014 à 2021.041	15/03/2021	23/03/2021
	Compte rendu sommaire séance du Conseil municipal du 18 mars 2021			

DESIGNE Monsieur le Maire en tant que membre titulaire et Mme Fatima ABERKANE-JOUDANI en tant que membre suppléant parmi ses conseillers municipaux pour siéger au sein de la CLECT.

Le groupe « Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie » fait la proposition de souhaiter voire désigner Laurent VANSLEMBROUCK membre suppléant.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

CONTRE : 7 (Ms BEAULNES-SERENI et VALENTE, Ms ESPRIT, JUDITH, MICHEL, GAVARD et pouvoir de VANSLEMBROUCK)

ABSTENTION : 0

POINT 27 : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY

Présentation par Michel GARD

CONSIDERANT que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL

APPROUVE l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne), **APPROUVE** la modification du périmètre du SDESM suite à l'adhésion de ces trois communes, **AUTORISE** Monsieur le maire à notifier à Monsieur le Président du SDESM la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 00h26

Monsieur le Maire
Henri DE MEYRIGNAC

Le secrétaire de séance
Julien GUERIN